

FRAIS DE GESTION

Cotisation mensuelle au 01/01/2023

14 € pour l'emploi d'un salarié

18 € pour l'emploi de deux salariés

20 € au delà de deux salariés

Adhésion annuelle au 01/07/2022

Montant révisable à chaque Assemblée Générale

10 €

Coût de revient d'une heure de travail au niveau 1 (Indice au 01/01/23)

(Salaire + charges d'URSSAF + congés payés)

Sans exonération des charges patronales de
Sécurité Sociale : 17.86€

Avec exonération des charges patronales de
Sécurité Sociale : 14.30 €

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACT ET INFORMATIONS

Centre Socio-Culturel « Les Platanes »

9 Levée de Loire - 58300 DECIZE

03.86.77.19.20

Christelle Rondepierre

emploisfamiliaux@csc-decize.fr

www.csc-decize.fr

Horaires d'ouverture

Lundi au Jeudi 9h-12h et 13h30-18h

Vendredi 9h-12h et 13h30-16h

*Répondeur mis à votre disposition en
dehors des horaires d'ouverture*



*Service Mandataire
d'aide à domicile*



Faites-vous aider et payez moins d'impôts

AVANTAGES FINANCIERS

POUR TOUS

Personne seule - Famille - Couple
Jeune - Retraité ...

Réduction ou Crédit d'impôts sur le revenu

- Déduction de 50 % de la totalité des frais engagés selon la réglementation en vigueur

Avantage étendu à tous les Particuliers Employeurs

Exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale

- Pour les personnes âgées de plus de 70 ans
- De moins de 60 ans handicapées ou titulaire d'une allocation délivrée par le Conseil Départemental
- De plus de 60 ans titulaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Etant en possession de la carte d'invalidité (80 %)

Gestion des dossiers pris en charge par la MSA

(Mutualité Sociale Agricole)

ACCOMPAGNEMENT DANS

VOS DEMARCHES

ADMINISTRATIVES

- Recrutement de votre salarié et organisation de son remplacement
- Rédaction du contrat de travail et de tous documents relatifs à la rupture du contrat de travail
 - Établissement du bulletin de salaire
- Établissement des déclarations auprès des organismes sociaux
 - Informations sur le droit social
- Envoi annuel d'une attestation fiscale pour l'emploi de votre (vos) salarié (s)

SERVICES PROPOSES

- Entretien de la maison et travaux ménagers
 - Lessive et repassage
 - Préparation des repas, courses
- Assistance et accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
 - Promenade à pied, activités de loisirs
 - Garde malade, à l'exclusion des soins
 - Présence de nuit

→ Durée des interventions

24 h sur 24 - 7 jours sur 7

Toute l'année ou à la demande